



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ FINANCIER  
ET ADMINISTRATIF**

Distr.  
GÉNÉRALE

CFA(XXV)/1/Rev.1  
6 octobre 2010

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

VINGT-CINQUIÈME SESSION  
13 -18 décembre 2010  
Yokohama (Japon)

**ORDRE DU JOUR PROVISoire**

1. Ouverture de la Session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
5. Budget administratif pour 2011
6. Bilan des contributions aux budgets administratifs
7. Situation actuelle du Compte administratif
8. Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali
  - (a) Compte spécial:
    - (i) Sous-compte des avant-projets,
    - (ii) Sous-compte des projets
  - (b) Fonds du Partenariat de Bali
9. Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'Exercice 2009
10. Nomination du vérificateur aux comptes
11. Examen des travaux du secrétariat de l'OIBT
12. Élection du président et du vice-président pour 2011
13. Dates et lieux des vingt-sixième et vingt-septième sessions
14. Autres
15. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
16. Rapport de la Session

## ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### Introduction

Le Comité financier et administratif est l'un des quatre Comités créés aux termes de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux. Cet Accord précise comme suit les fonctions du Comité financier et administratif:

- (a) *Examiner les propositions concernant le budget administratif et les opérations de gestion de l'Organisation et adresser des recommandations au Conseil quant à leur approbation;*
- (b) *Examiner les actifs de l'Organisation afin d'en assurer une gestion prudente et de veiller à ce que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux;*
- (c) *Examiner les implications budgétaires du programme de travail annuel de l'Organisation et les mesures qui pourraient être prises pour assurer les ressources nécessaires à son exécution, et adresser des recommandations au Conseil à ce sujet;*
- (d) *Recommander au Conseil le choix de vérificateurs aux comptes indépendants et examiner les états financiers audités de manière indépendante;*
- (e) *Recommander au Conseil les modifications qu'il pourrait juger nécessaire d'apporter au Règlement intérieur et règlement financier;*
- (f) *Examiner les entrées financières de l'Organisation et dans quelle mesure elles limitent les travaux du Secrétariat.*

*Les règles de fonctionnement du Comité financier et administratif sont, mutatis mutandis, celles du Conseil international des bois tropicaux.*

#### **Point 1 - Ouverture de la Session**

La session du Comité financier et administratif sera inaugurée par le président M. David J. Brooks (États -Unis d'Amérique) et le vice-président M. Agus Sarsito (Indonésie). L'inauguration aura lieu en séance commune des Comités.

#### **Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux**

Le Comité pourra examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter son ordre du jour pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions des Comités sera déterminé au terme des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le groupe de travail informel (à composition non limitée) habituel pour les assister dans leur examen des questions dont ils seront saisis. Afin d'accélérer les travaux, les Comités pourront convenir de traiter les points 3 et 4 de leur ordre du jour lors de la séance d'ouverture commune à tous les Comités.

#### **Point 3 - Admission d'observateurs**

Le Comité pourra décider d'admettre les États et organisations qui auront demandé d'assister à la session en qualité d'observateurs. La liste des demandes présentées sera soumise en séance pour examen et décision.

#### **Point 4 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets**

[Documents ITTC/EP-39 et ITTC/EP-40]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans les rapports produits par le Panel d'experts seront examinées à ce point

de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune de tous les Comités. Les rapports du trente-neuvième et du quarantième Panels d'experts, comportant leurs observations d'ordre général, figurent dans les documents ITTC/EP-39 et ITTC/EP-40.

**Point 5 - Budget administratif pour 2011**  
[Document CFA(XXV)/2]

Lors de sa vingt-quatrième session de novembre 2009, le Comité, examinant le projet de budget administratif de la période biennale 2010-2011, et en l'absence de l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006, décida d'examiner et d'approuver le seul budget administratif de l'exercice 2010, qui avait été préparé en vue d'un fonctionnement de l'Organisation dans le cadre de l'AIBT de 1994.

Sachant qu'au 31 août 2010 l'AIBT de 2006 n'est toujours pas entré en vigueur, le projet de budget administratif pour l'exercice 2011 est, de manière similaire, préparé en vue d'un fonction de l'Organisation dans le cadre de l'AIBT de 1994.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXV)/2 et adopter en conséquence les propositions budgétaires à soumettre au Conseil.

**Point 6 - Bilan des contributions aux budgets administratifs**  
[Document CFA(XXV)/3]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXV)/3 qui dresse l'état des contributions des Membres aux budgets administratifs 1986-2010 comprenant les quotes-parts, encaissements, intérêts et arriérés.

**Point 7 - Situation actuelle du Compte administratif**  
[Document CFA(XXV)/4]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXV)/4 présentant la situation financière actuelle de l'Organisation en termes de dépenses imputées au Budget administratif 2010 et les ressources disponibles.

**Point 8 - Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali**  
[Document CFA(XXV)/5]

- (a) Compte spécial:
  - (i) Sous-compte des avant-projets,
  - (ii) Sous-compte des projets.
- (b) Fonds du Partenariat de Bali.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXV)/5 qui détaille la position et les ressources actuelles de ces comptes. Ce document présentera également la situation des projets, avant-projets et activités achevés, afin d'en informer le Comité et les bailleurs de fonds concernés, et de permettre son examen par ces derniers.

**Point 9 - Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'Exercice 2009**  
[Document CFA(XXV)/6]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXV)/6 et, s'il y a lieu, recommander au Conseil d'accepter le rapport des Vérificateurs aux comptes de l'Organisation pour l'Exercice 2009.

**Point 10 - Nomination du vérificateur aux comptes**  
[Document CFA(XXV)/7]

Le Conseil réuni en sa quarante-troisième session, décida, aux termes de sa Décision 2 (XLII), de nommer le cabinet Arata Kansa Houjin (PWC Arata), Tokyo à la vérification des comptes de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) pour les exercices 2007-2009.

Le vérificateur aux comptes a conclu la vérification des comptes de l'Organisation pour l'exercice 2009, et le rapport d'audit pour l'exercice 2009 est examiné au point 9 de l'Ordre du jour.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXV)/7 et recommander au Conseil la nomination d'un vérificateur aux comptes qui vérifiera les comptes de l'Organisation pour plusieurs exercices à compter de 2010, et sous réserve des conditions prévues aux Décisions 10(XXXI) et 2(XLII) du Conseil.

**Point 11 - Examen des travaux du secrétariat de l'OIBT**

[Document CFA(XXV)/8]

1. Lors de sa vingt-quatrième session tenue en novembre 2009 à Yokohama (Japon), le Comité financier et administratif a notamment prié le Directeur exécutif de préparer un document traitant des thèmes suivants et destiné à en faciliter l'examen par le Comité :
  - Les travaux du Secrétariat y compris des recommandations d'améliorations ;
  - Le budget administratif y compris des recommandations, par exemple, d'une utilisation efficiente des technologies et moyens permettant de réaliser des économies, l'utilisation des frais généraux du cycle des projets et des programmes thématiques ;
  - La structure du secrétariat, y compris des recommandations de financement des postes de membres du personnel non inscrits au budget administratif, de manière pérennisable.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXV)/8.

**Point 12 - Élection du président et du vice-président pour 2011**

L'élection du président et du vice-président pour 2011 fera l'objet, suivant la pratique établie, de consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

**Point 13 - Dates et lieux des vingt-sixième et vingt-septième sessions**

Dates et lieux des vingt-sixième et vingt-septième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux arrêtés par le Conseil pour ses quarante-septième et quarante-huitième sessions.

**Point 14 - Autres**

Le Comité pourra examiner toute autre question d'ordre administratif ou financier au titre de ce point de l'Ordre du jour.

**Point 15 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux**

Le Comité pourra examiner l'ensemble des recommandations qu'il décidera d'adresser au Conseil.

**Point 16 - Rapport de la Session**

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations au Conseil. Le Comité pourra prier le président de présenter ce rapport durant la quarante-sixième session du Conseil pour examen et adoption.